



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
DU BUDGET PRIMITIF 2023**

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité y compris toutes les activités relevant de services publics administratifs (SPA).

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année. Sont imputées également dans cette section les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.

Chacune des sections du budget doit être votée en équilibre. Toutefois, le code général des collectivités territoriales (CGCT), dans son article L 1612-7 autorise dans certains cas, le vote en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal. **Il est présenté en M57, référentiel budgétaire et comptable applicable depuis le 1^{er} janvier 2022.**

Le budget principal 2023 s'élève à 31 659 034 €

16 768 704 € au titre de la section de fonctionnement,

et **14 890 330 €** au titre de la section d'investissement.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à **4 384 134 €**.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (comptes des classes 6 et 7)

La section de fonctionnement s'établit à **16 768 704 €** en 2023 tant en dépenses qu'en recettes.

1- Les dépenses (comptes des classes 6) :

Libellé des dépenses de fonctionnement	CFU 2022	BP 2023
Charges à caractère général (chap 011)	3 084 269	3 632 320
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 151 377	6 654 200
Atténuations de produits (chap 014)	81 265	82 500
Autres charges de gestion courante (chap 65)	901 073	1 123 700
Charges financières (chap 66)	82 700	81 850
Charges exceptionnelles (chap 67)	8 592	10 000
Dotations aux provisions (chap 68)		
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 309 276	11 584 570

Virement à la section d'investissement		4 384 134
Opérations d'ordre de transfert entre sections	784 759	800 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	784 759	5 184 134

Total dépenses de fonctionnement cumulées	11 094 035	16 768 704
--	-------------------	-------------------

Les dépenses réelles sont estimées à **11 584 570 €** et les dépenses d'ordre à **5 184 134 €** (y compris le virement à la section d'investissement de **4 384 134 €**).

1-1 Les dépenses réelles :

► Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre, estimé à **3 632 320 €** en 2023, retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant et notamment :

- les charges d'eau, d'assainissement, d'électricité, de combustibles : **1 028 000 €**,
- les primes d'assurance (multirisques, dommage construction...) : **90 000 €**,
- les prestations de services (cantines..) : **396 220 €**,
- les fournitures d'entretien : **250 000 €**,
- l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux et matériels : **418 020 €**,
- les frais de maintenance (logiciels, équipements de chauffage, photocopieurs...) : **273 280 €**.

L'évolution de ce chapitre entre le réalisé 2022 et le prévisionnel 2023 (**+ 548 051 €**) est principalement liée à l'augmentation des coûts des fluides, des produits d'entretien et des consommables.

► Les dépenses de personnel (chapitre 012) :

Ce chapitre, qui comptabilise les dépenses liées aux frais de personnel (y compris assurances et médecine du travail) a été évalué à **6 654 200 €** en 2023, en hausse de près de **503 000 €** par rapport au réalisé 2022.

Il prend en compte le glissement vieillesse et technicité (GVT) et l'augmentation du point d'indice en année pleine (**150 000 €**), les mouvements de personnel (recrutements et départs : **336 500 €**). Cela comprend notamment le recrutement du personnel du centre municipal de santé, de policiers municipaux, d'un responsable sport et d'agents dédiés à l'entretien des espaces verts.

► Les atténuations de produits (chapitre 014) :

Le chapitre 014 a été évalué à **82 500 €** en 2023. Au sein de ce chapitre, sont prévus essentiellement :

- le dégrèvement taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) : **10 000€**,
- la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) **72 000 €**.

► Les autres charges de gestion courante (*chapitre 65*) :

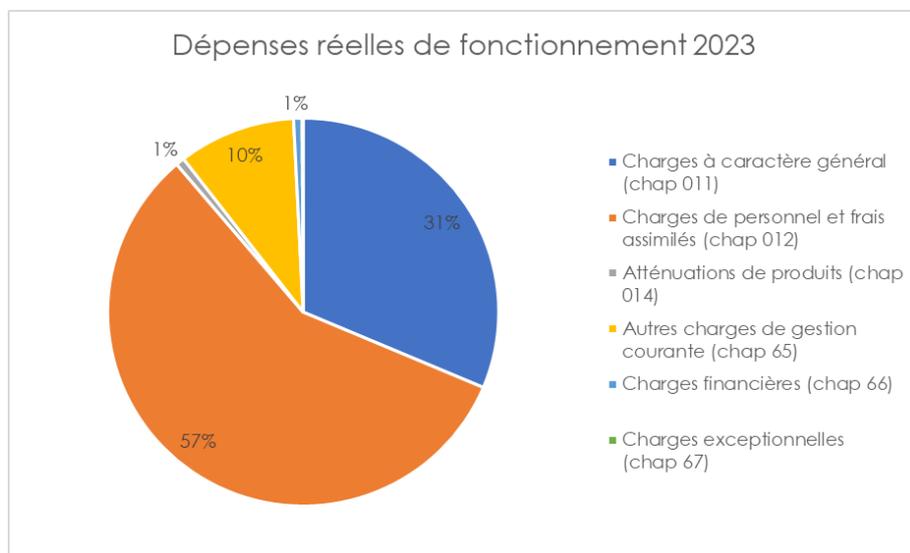
Estimé à **1 123 700 €** en 2023, le chapitre 65 retrace les dépenses relatives :

- aux indemnités de fonction versées aux élus: **128 000 €**,
- aux contributions aux organismes de regroupement : **33 800 €**,
- aux subventions aux associations : **550 000 €**,
- à la subvention au centre communal d'action sociale : **230 000 €**.

► Les charges financières (*chapitre 66*) s'élèvent à **81 850 €** en 2023.

► Les charges exceptionnelles (*chapitre 67*) : **10 000 €** en 2023.

Au sein de ce chapitre, sont inscrits uniquement des crédits relatifs aux titres annulés sur exercices antérieurs.



1-2 Les dépenses d'ordre :

Elles sont constituées par :

- les dotations aux amortissements (*chapitre 042*) pour un montant de **800 000 €**,
- le virement à la section d'investissement (*chapitre 023*) à hauteur de **4 384 134 €**.

2- Les recettes (comptes des classes 7) :

é des recettes de fonctionnement	CFU 2022	BP 2023
Atténuations de charges (chap 013)	110 521	100 000
Produits des services (chap 70)	390 189	534 750
Impôts et taxes y compris allocations compensatrices	10 811 918	11 458 162
dotations et participations hors allocations compensatrices	1 712 714	1 571 024
Autres produits de gestion courante (chap 75)	352 091	213 000
Produits financiers (chap 76)	146	140
Produits spécifiques (chap 77)	1 333	3 000
Reprise sur provisions (chap 78)	1 500	
Total recettes réelles de fonctionnement	13 380 413	13 880 076

<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>4 342</i>	<i>17 400</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	4 342	17 400
Total recettes de fonctionnement	13 384 756	13 897 476
Résultat reporté		2 871 228
Total recettes de fonctionnement cumulées	13 384 756	16 768 704

Les recettes réelles sont estimées à **13 880 076 €** et les recettes d'ordre à **17 400 €**.

2-1 Les recettes réelles :

► Les atténuations de charges (*chapitre 013*) :

Estimé à **100 000 €** en 2023, ce chapitre retrace les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...).

► Les produits des services et du domaine (*chapitre 70*) :

Ce chapitre, évalué à **534 750 €** en 2023, regroupe les recettes des services offerts à la population. Au sein de ce chapitre, sont notamment inscrits :

- les ventes de concessions dans les cimetières : **30 000 €**,
- les repas pris dans les cantines scolaires : **210 000 €**,
- les droits d'accès aux différents services municipaux (piscine, médiathèque...): **40 250 €**,
- les redevances d'occupation du domaine public : **55 000 €**.

► Les impôts et taxes y compris allocations compensatrices :

Ce chapitre, estimé à **11 458 162 €** en 2023, comptabilise :

- l'attribution de compensation (AC) versée par la CCLRS (*déduction faite du coût net des charges transférées*) : **3 289 164 €**,
- le FNGIR : **359 138 €**,
- l'attribution au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : **116 000 €**,
- le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires : élargi au produit des allocations compensatrices, le produit des trois taxes ménages progresse de près de **399 000 € sans augmentation de taux**. Cette hausse du produit fiscal est notamment liée à la **revalorisation des bases décidée par l'Etat (7,1 %)**.

	2022			2023		
	Bases définitives	Taux	Produit fiscal	Bases prévisionnelles	Taux	Produit fiscal
Produit taxe d'habitation (THLV et THRS)	1 265 582	21,16%	267 797	1 355 439	21,16%	286 811
Produit foncier bâti	13 796 788	44,05%	6 077 485	14 607 000	44,05%	6 434 384
ajustement coefficient correcteur			- 737 113			- 781 727
Produit foncier non bâti	122 605	92,17%	113 005	130 700	92,17%	120 466
Produit 3 taxes ménages strict			5 721 174			6 059 934
Allocations compensatrices			893 405			953 926
Produit 3 TM y compris compensations			6 614 579			7 013 860

- la taxe additionnelle aux droits de mutation : **350 000 €**,
- la taxe sur l'électricité : **250 000 €**,

Impôts et taxes y compris allocations compensatrices

	CFU 2022	BP 2023
Taxes foncières et d'habitation (THLV et THRS)	5 736 180	6 059 934
Autres impôts locaux et assimilés (rôles supplémentaires)	10 674	
Allocations compensatrices	893 405	953 926
Attribution de compensation (AC)	2 909 552	3 289 164
FNGIR	359 138	359 138
FPIC	115 968	116 000
Droits de place	67 433	60 000
Taxe consommation finale d'électricité	275 133	250 000
Taxe locale sur la publicité extérieure	22 886	20 000
Taxes additionnelles aux droits de mutation	420 948	350 000
Autres taxes diverses	600	
Total impôts et taxes y compris allocations compensatrices	10 811 918	11 458 162

A noter : l'augmentation de l'attribution de compensation est liée à la restitution à la commune de la compétence voirie.

- Les dotations et participations hors allocations compensatrices :

Ce chapitre devrait atteindre en 2023, **1 571 024 €**, avec comme principales composantes :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) : **839 000 €**

	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	640 340	613 333	584 969	586 000
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	195 234	200 316	205 261	209 500
Dotation nationale de péréquation (DNP)	90 410	53 729	48 356	43 500
Total dotation globale de fonctionnement (DGF)	925 984	867 378	838 586	839 000

- et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : **178 249 €**

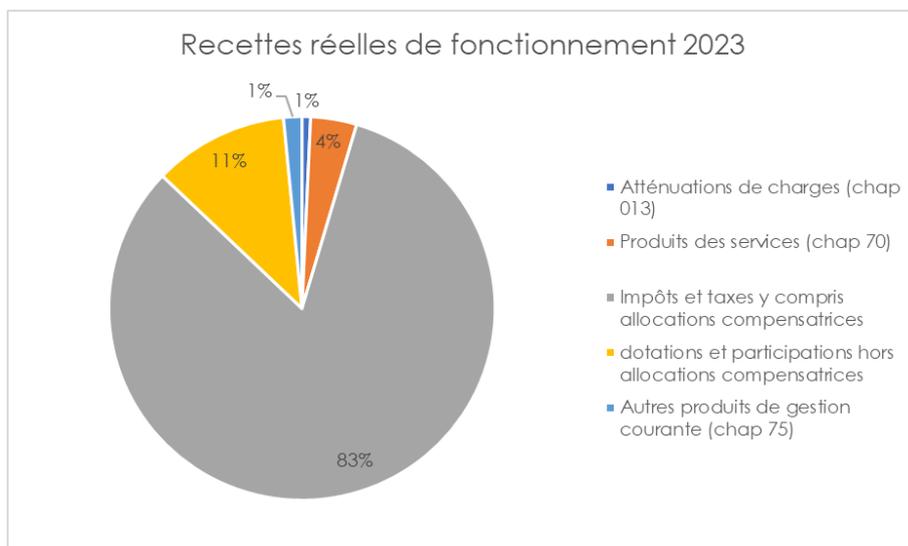
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Le chapitre 75 a été évalué à **213 000 €** en 2023.

Sont notamment inscrits sur ce chapitre, les revenus des immeubles propriétés de la commune (dont gendarmerie : **76 000 €**, Trésorerie : **25 000 €**).

- Les produits financiers et exceptionnels (chapitres 76 et 77) :

Estimés à **3 140 €**, ces produits sont constitués essentiellement des mandats annulés sur exercices antérieurs.



2-2 Les recettes d'ordre :

Elles sont constituées par la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (*article 777*) estimée à **17 400 €** en 2023.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT (comptes des classes 1 et 2) :

La section d'investissement 2023 s'équilibre à **14 890 331 €**.

1- Les dépenses :

Libellé des dépenses d'investissement	CFU 2022	BP 2023
Dotations, fonds divers et réserves (chap 10)		9 661 144
Immobilisations (chap 20,21 et 23)	3 745 322	512 500
Subventions d'équipement versées (chap 204)	327 260	937 500
Emprunts et dettes assimilées (chap 16)	1 010 620	17 500
Opération pour compte de tiers (chap 45)	11 943	
Total dépenses réelles d'investissement	5 095 145	11 128 644
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>4 342</i>	<i>17 400</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	4 342	17 400
Total dépenses d'investissement	5 099 487	11 146 044
Solde d'exécution négatif reporté		1 955 410
Restes à réaliser		1 788 877
Total dépenses d'investissement cumulées	5 099 487	14 890 331

Les dépenses de l'exercice 2023 sont estimées à **11 128 644 €** pour les dépenses réelles et à **17 400 €** pour les dépenses d'ordre.

1-1 Les dépenses réelles :

Au sein des dépenses réelles d'investissement, sont inscrits :

1-1-1- Les dépenses d'investissement (*hors restes à réaliser 2022*) qui atteignent **11 128 644 €** et comprennent notamment :

- des acquisitions foncières : **500 000 €**,
- des frais d'études : **233 000 €** liés aux projets futurs, notamment :
 - o diagnostic énergétique de bâtiments,
 - o étude de restructuration du musée du bois,
 - o études techniques de création d'une pépinière artisanale.
- des travaux de voirie, réseaux divers et espaces publics : **5 608 000 €**
 - o travaux de voirie et d'aménagement urbain : 2 450 000 €,
 - o aménagement d'une ancienne voie SNCF en voie verte : 1 100 000 €,
 - o extension du cimetière Landelle Haute : 600 000 €,
 - o réaménagement du square Gabolde et de ses abords : 300 000 €,
 - o réaménagement du tour de ville et des allées Charles de Gaulle : 150 000 €.
- des travaux sur les bâtiments communaux : **2 602 000 €**
 - o stade réfection vestiaires et travaux tribunes : 550 000 €,
 - o restauration de l'église Notre Dame : 258 000 €,
 - o réhabilitation de la halle et du beffroi : 150 000 €.
- des acquisitions de matériel et de mobilier : **796 000 €** dont :
 - o véhicules : 305 000 €,
 - o informatique : 83 000 €.

1-1-2- Les subventions d'équipement : **530 000 €** qui comprennent :

- une subvention au titre de réhabilitation de l'hôpital de Revel 250 000 €,
- l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour les travaux engagés par les propriétaires (aide à l'habitat : 170 000 €, rénovations façades : 35 000 €)
- le fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et le commerce (FISAC), au titre de l'opération « Rénov' ta boutique » : 15 000 €.

1-1-3- Les emprunts et dettes assimilées qui s'élèvent à **937 500 €**.

1-2 Les dépenses d'ordre :

Elles sont constituées par l'amortissement des subventions d'investissement estimée à **17 400 €**.

2- Les recettes :

Libellé des recettes d'investissement	CFU 2022	BP 2023
excédent de fonctionnement capitalisé (chap 10)	3 281 554	3 130 980
FCTVA (chap 10)	452 441	559 000
Taxe d'aménagement (chap 10)	161 748	100 000
subventions d'investissement (chap 13)	800 895	1 285 410
Emprunts et dettes assimilées (chap 16)		4 000 000
Immobilisations (chap 21,23)	24 413	
Produits de cessions (chap 024)		-
Opération pour compte de tiers (chap 45)		17 500
Total recettes réelles d'investissement	4 721 051	9 092 890
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		4 384 134
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	784 759	800 000
Total recettes d'ordre d'investissement	784 759	5 184 134
Total recettes d'investissement	5 505 809	14 277 024
Restes à réaliser		613 307
Total recettes d'investissement cumulées	5 505 809	14 890 331

Les recettes de l'exercice 2023 sont estimées à **9 092 890 €** pour les recettes réelles et à **5 184 134 €** pour les recettes d'ordre (*y compris le virement de la section de fonctionnement*).

2-1 Les recettes réelles :

Pour financer ses investissements, la commune devrait notamment percevoir en 2023 :

- des subventions pour un montant de **1 285 410 €**,
- du FCTVA perçu sur les travaux et acquisitions réalisés en 2022 à hauteur de **559 000 €**,
- de la taxe d'aménagement (TA) pour **100 000 €**.

L'équilibre du budget primitif est obtenu par l'inscription d'un emprunt de 4 000 000€. Pour rappel, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2019.

2-2 Les recettes d'ordre :

Elles sont constituées par :

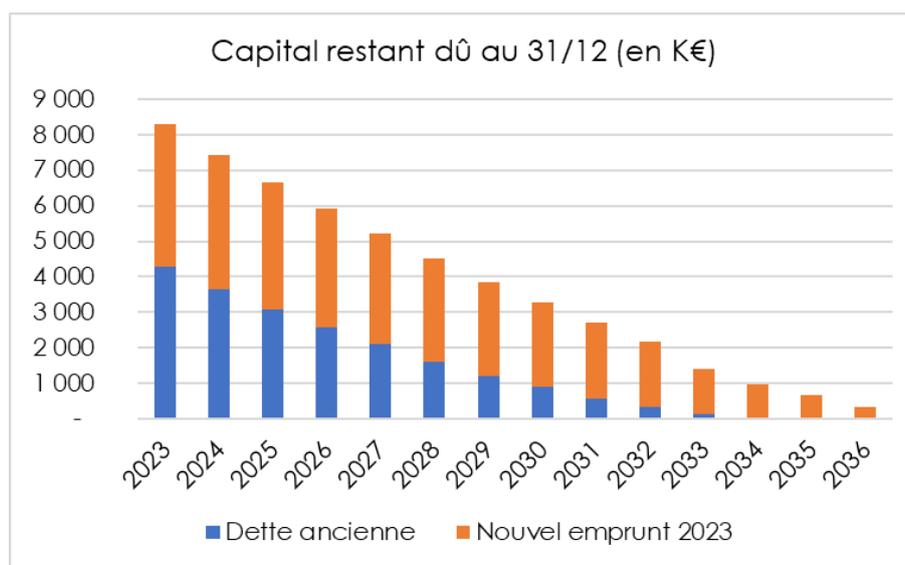
- les amortissements des immobilisations (*chapitre 040*) pour un montant de **800 000 €**,
- le virement à de la section de fonctionnement (*chapitre 021*) pour **4 384 134 €**.

III- LA DETTE PRÉVISIONNELLE (exprimée en K €)

Stock d'emprunts au 01/01/2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
intérêts de la dette	81	62	50	39	30	22	14	10	7	3	2	1
capital	934	649	574	514	470	478	397	321	324	253	181	137
annuité dette totale (en K€)	1 015	711	624	553	500	500	411	331	331	256	183	138
Dettes nouvelles												
Capital dette nouvelle		207	215	222	230	238	246	255	264	273	283	292
Intérêts dette nouvelle		42	133	125	117	109	101	92	84	74	65	55
Annuité total prévue (en K€)		960	971	900	847	847	758	678	678	603	530	485

L'annuité prévisionnelle atteint **1 015 K€** en 2023, prenant en compte les emprunts restitués avec la compétence voirie (128 K€).

Le taux d'endettement mesuré par le ratio de la dette « *annuité de la dette/produits réels de fonctionnement* » est estimé à **7,3 %** en 2023.



Prenant en compte l'emprunt dédié au financement des investissements prévu au budget primitif 2023, l'encours de la dette devrait atteindre **8 297 K€** fin 2023.

IV- DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE NETTE PRÉVISIONNELLE 2023

	2022	2023
Produits de fonctionnement (A)	13 380 413	13 880 076
Charges de fonctionnement courant (B)	10 226 577	11 502 720
= Epargne de Gestion (C) = (A) - (B)	3 153 836	2 377 356
- intérêts de la dette (D)	82 700	81 850
= Epargne brute (E) = (C) - (D)	3 071 136	2 295 506
-capital de la dette (F)	1 010 620	937 500
= Epargne nette (E) - (F)	2 060 516	1 358 006

Après couverture de ses dépenses de fonctionnement élargies au remboursement de l'annuité de la dette, la commune devrait dégager en 2023 une épargne nette positive estimée à **1 358 006 €**.

V- FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2023

Dépenses d'investissement (hors annuité de la dette)	11 980 021
<i>Restes à réaliser</i>	<i>1 788 877</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>9 661 144</i>
<i>Subventions d'équipement versées</i>	<i>512 500</i>
<i>Opérations pour compte de tiers</i>	<i>17 500</i>
Financement des investissements	7 933 223
<i>Epargne nette</i>	<i>1 358 006</i>
<i>Recettes propres d'investissement</i>	<i>659 000</i>
<i>Subventions (dont RAR 2022 : 613 307 €)</i>	<i>1 898 717</i>
<i>Opérations pour compte de tiers</i>	<i>17 500</i>
<i>Emprunt</i>	<i>4 000 000</i>
Variation excédent global de clôture	- 4 046 798

Les dépenses d'investissement hors annuité de la dette et y compris restes à réaliser 2022 sont estimées à **11 980 021 €**. Leur financement sera assuré par l'épargne nette dégagé au terme des opérations de fonctionnement, par les subventions et les recettes propres d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement) mais également par un nouvel emprunt (**4 000 K€**) et par la variation de l'excédent global de clôture.

VI- GLOSSAIRE

AC: Attribution de compensation

DCRTP: Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DGF: Dotation globale de fonctionnement

DNP: Dotation nationale de péréquation

DRF : Dépenses réelles de fonctionnement

DSR: Dotation de solidarité rurale

DSU: Dotation de solidarité urbaine

FCTVA: Fonds de compensation pour la TVA

FISAC : Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce

FPIC: Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

FPU : Fiscalité professionnelle unique

OPAH-RU: Opération programmée de l'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain

PRF : Produits réels de fonctionnement

TA: Taxe d'aménagement

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TH: Taxe d'habitation

THLV: Taxe d'habitation sur les logements vacants

TFPB (ou FB): Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB (ou FNB): Taxe foncière sur les propriétés non bâties

TLPE: Taxe locale sur la publicité extérieure